

## Voies de circulation réservées sur le périphérique parisien, les autoroutes A1 et A13 :

### Le Gatmarif dénonce une mesure contreproductive et appelle à stopper sa mise en œuvre

Paris, le 20 février 2025 – **Le Groupement des activités de transport et de manutention de la région Ile de France (Gatmarif) dénonce une mesure précipitée qui va pénaliser les conditions d’exploitation des entreprises de transport, de déménagement et de commerce de gros franciliennes et appelle à surseoir sa mise en œuvre, le temps de mener la nécessaire concertation qu’aurait méritée cette mesure présentée comme un héritage des JOP 2024.**

Le succès du dispositif exceptionnel de circulation de la logistique du quotidien mis en place à l’occasion des JOP24 a reposé sur le fait d’une part, qu’il avait été largement anticipé et préparé en étroite concertation par les acteurs économiques et la puissance publique et d’autre part, que le trafic à cette période était réduit du fait des vacances d’été. Le Gatmarif ne s’explique pas qu’une décision aussi lourde de conséquences que la fermeture aux heures de pointe d’une voie sur trois sur les axes majeurs que sont le boulevard périphérique et les autoroutes A1 et A 13, dans des périodes de forte activité économique, ait été prise sans aucune concertation avec les professionnels du transport et de la logistique.

Au regard des irréversibles conséquences dommageables qu’entraînera la mise en œuvre – même à titre expérimental – des voies réservées sur les opérateurs de transport et les grossistes, le Gatmarif appelle la Préfecture de région Ile-de-France, la Préfecture de police de Paris et la Ville de Paris à **surseoir *sine die* à la mesure dont elles ont annoncé la mise en œuvre le 3 mars 2025 et à mener la concertation qui permettra d’en identifier les effets de bords, les dommages collatéraux et autres conséquences contre-productives.**

Le Gatmarif, qui se réjouissait de la réunion soit-disant de « concertation » du 19 février, regrette finalement que celle-ci ne fut en rien un moment d’échange et de discussion. Le Groupement y a notamment rappelé la nécessité d’une étude d’impact sur la congestion engendrée par cette mesure et celle d’une réelle concertation avant la fin de la période pédagogique, sans quoi, cette mesure va s’avérer source de maux réels pour les transporteurs et grossistes, leurs clients, mais aussi les conducteurs de tout type et les franciliens.

Pour les entreprises franciliennes qui chaque jour opèrent du transport, réalisent des livraisons et effectuent des déménagements sur Paris et la petite couronne, et empruntent majoritairement le boulevard périphérique aux heures d’activation de sa voie réservée, la suppression d’une voie de circulation sur les trois va augmenter considérablement les temps de parcours et générer des millions d’heures perdues.



COMMUNIQUE DE PRESSE – LE 20 FEVRIER 2025

Pour assurer la continuité du service qui reste conditionné aux contraintes des clients, les entreprises qui opèrent aujourd'hui sur des modèles industrialisés et optimisés vont devoir démassifier leur organisation et, à volume à transporter inchangé, augmenter le nombre de véhicules en circulation.

**Résultats :** davantage de véhicules sur la route signifie davantage d'énergie consommée et davantage de nuisances, d'émissions de CO<sub>2</sub> et de pollution associées, soit le résultat inverse à l'objectif recherché par les défenseurs de la voie réservée.

Pour le Gatmarif la création des voies réservées est l'exemple même de la fausse bonne mesure dont les contraintes et le coût générés pour les entreprises seront bien supérieurs aux avantages attendus.

Pour Jean-Pierre Gaumet, président du Gatmarif, « Cette annonce est totalement déconnectée des réalités terrain, alors même que l'expérience réussie des JOP24 avait démontré l'intérêt d'une concertation, bien en amont, impliquant l'ensemble des acteurs de la vie de la cité.

*Le Gatmarif se tient à la disposition des élus, des représentants des services de l'Etat et de l'ensemble des parties prenantes afin de ne pas laisser s'imposer une mesure qui n'aura que des conséquences négatives pour les professionnels du transport et du commerce de gros, leurs clients et par ricochet pour tous les Parisiennes et les Parisiens. »*

### **A propos du GATMARIF :**

Créé en 1970, le Groupement des Activités de Transport et de Manutention de la Région Ile-de-France a pour mission la défense des intérêts généraux régionaux communs à ses membres : AFT (Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports et la logistique) ; AUTF ( Association des Utilisateurs de Transport de Fret) ; E2F (Entreprises Fluviales de France) ; CGF (Confédération des Grossistes de France) ; CSD (Chambre Syndicale du Déménagement) ; FNTR (Fédération Nationale des Transports Routiers) ; OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France) ; SEI (Syndicat des Entrepositaires de Boissons d'Ile-de-France) ; SNTL (Syndicat National des Transports Légers) ; l'Union des entreprises de Transport et de Logistique de France (ULTF) ; l'Organisation des Transporteurs Routiers Européens d'Ile-de-France (OTRE IDF).

Partenaires associés : Alliance du Commerce (Organisation Professionnelle Française du Commerce) ; FACAP (Fédération des Associations de Commerçants et Artisans Parisiens).